



Archéologie et droits de l'homme : une perspective latino-américaine

Mardi
14 janvier
11h30-13h

Université Laval
C.-de-Koninck
salle 5172

Informations :
Célia Forget
poste 3588
celia.forget@celat.ulaval.ca

L'archéologie dans le monde contemporain est liée à la destruction, et donc à la lutte pour les droits de l'homme. Cela est vrai en général et plus encore en Amérique latine, victime pendant la Guerre froide (1947-1989) de la violence des guerres civiles et des dictatures. L'archéologie, dès ses origines, a été liée au nationalisme et à l'impérialisme, et en Amérique latine les dictatures ont causé d'immenses souffrances. À partir des années 1980, en commençant par l'Argentine, les dictatures ont échoué et ont été remplacées par des démocraties. En conséquence, un des défis a été ce qu'on a appelé la « justice de transition », c'est-à-dire le passage d'une dictature à la démocratie et ses aspects juridiques. Une des questions concerne directement l'archéologie : l'étude de la répression politique à partir des vestiges matériels, soit l'identification des morts (disparus, *desaparecidos*, *missing people*), soit l'analyse des centres de détentions ou *lagers*. L'Argentine a été pionnière avec la création de l'Équipe argentine d'anthropologie légale (*Equipo Argentino de Antropología Forense*) peu après le retour à la démocratie en 1984. D'autres pays ont eu une transition plus lente, notamment le Brésil et le Chili, avec des conséquences soit pour la justice de transition, soit pour l'archéologie et les droits de l'homme. Cependant, dans les dernières années l'archéologie s'est centrée sur tous ceux qui défendent la lutte pour les droits de l'homme, et notamment sur les mouvements sociaux et les juristes.



Pedro Paulo A. Funari

Professeur d'archéologie historique à
l'Université de Campinas au Brésil
Chercheur associé à Illinois State University (États-
Unis) et à l'Université de Barcelone (Espagne)